RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en exercice : 43
Nombre de Conseillers présents à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 19 décembre 2018

OBJET :

DE-18-12-1-20) CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS EN CONTREPARTIE DE LA SUBVENTION POUR SURCHARGE FONCIERE OCTROYEE A LA SOCIETE LOGIREP POUR L'OPERATION D'ACQUISITION-AMELIORATION DE 8 LOGEMENTS SOCIAUX DANS UN IMMEUBLE SIS 7, RUE DE LA FRATERNITE

L'an deux mille dix-huit, le mercredi dix-neuf décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le vendredi 07 décembre 2018 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, Mme KAMINSKA, Mme TOP, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme POMMIER.

Absents excusés : M. LOUVIGNÉ (pouvoir à M. LEBEAU), Mme VALVERDE (pouvoir à Mme LE BIDEAU), Mme MAFFRE-BOUCLET (pouvoir à M. STEIN), Mme COMBE (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE).

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20181219-lmc1H5581H1-DE
Date de réception en Préfecture : 21/12/2018
Date de Publication : 21/12/2018

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 mai 2007, modifié les 30 septembre 2009, 29 septembre 2010, 29 juin 2011, 18 décembre 2013, 29 mars 2016 et 30 janvier 2017 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 19 décembre 2018 accordant une subvention pour surcharge foncière à la société LOGIREP, afin de réaliser l'opération d'acquisition-amélioration de 8 logements sociaux (2PLUS/2PLAi/4PLS) dans un immeuble sis 7, rue de la Fraternité ;

Considérant la convention proposée, réservant 3 logements à la Ville et fixant les obligations de la Société LOGIREP, en contrepartie de la surcharge foncière octroyée pour cette opération ;

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 10 décembre 2018,

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Habitat, Démocratie participative et Vie des quartiers du 12 décembre 2018,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Le Conseil Municipal approuve la convention réservant 5 logements à la Ville et fixant les obligations de la Société LOGIREP, en contrepartie de la subvention pour surcharge foncière et la garantie d'emprunt pour l'opération d'acquisition-amélioration de 8 logements sociaux (2PLUS/2PLAi/4PLS) dans l'immeuble sis 7, rue de la Fraternité à Vincennes.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20181219-lmc1H5581H1-DE
Date de réception en Préfecture : 21/12/2018
Date de Publication : 21/12/2018